

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **NASPAR 500 SC**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

|  |             |      |
|--|-------------|------|
| Toxicité aiguë (Oral(e))                     | Catégorie 4 | H302 |
| Corrosion/irritation cutanée                 | Catégorie 2 | H315 |
| Sensibilisation cutanée                      | Catégorie 1 | H317 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 | H319 |
| Cancérogénicité                              | Catégorie 2 | H351 |
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique      | Catégorie 1 | H400 |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique  | Catégorie 1 | H410 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn, Nocif  
N, Dangereux pour l'environnement  
R22: Nocif en cas d'ingestion.  
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.  
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



|                            |   |   |  |
|----------------------------|---|---|--|
| Mention d'avertissement    | : | Attention   |  |
| Mentions de danger         | : | H302<br>H315<br>H317<br>H319<br>H351<br>H410  | Nocif en cas d'ingestion.<br>Provoque une irritation cutanée.<br>Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Susceptible de provoquer le cancer.<br>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| Conseils de prudence       | : | P102<br>P201<br>P273<br>P280<br><br>P301 + P312<br>P302 + P352<br>P305 + P351 + P338<br><br>P308 + P313<br>P333 + P313<br>P337 + P313<br>P391<br>P501 | Tenir hors de portée des enfants.<br>Se procurer les instructions avant utilisation.<br>Éviter le rejet dans l'environnement.<br>Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage <i>lors de l'ensemble des phases de manipulation et d'utilisation du produit.</i><br>EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau <del>et au savon</del> .<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.<br>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.<br>Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.<br>Recueillir le produit répandu.<br>Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |
| Information supplémentaire | : | EUH208<br><br>EUH401  | Contient du métazachlore. Peut produire une réaction allergique.<br>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.   |

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

- Etiquetage supplémentaire : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- métazachlore

### 2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement | Classification<br>(67/548/CEE) | Classification<br>(RÈGLEMENT (CE) No<br>1272/2008)                                   | Concentration |
|--------------|--|--------------------------------|--|---------------|
| métazachlore | 67129-08-2<br>266-583-0<br>616-205-00-9      | N<br>R40<br>R43<br>R50/53      | Skin Sens.1; H317<br>Carc. 2; H351<br>Aquatic Acute1; H400<br>Aquatic Chronic1; H410 | 43,48 %       |

Textes des phrases R et H: voir section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Susceptible de provoquer le cancer.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédure d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.1. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédure d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

---

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Garder les contenants fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

---

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Porter un vêtement de protection.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

Protection des voies respi- : Porter un masque approprié.  
ratoires

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.**

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                            |
|---|----------------------------|
| Etat physique   | : liquide                  |
| Couleur   | : blanc                    |
| Odeur   | : légère                   |
| pH  | : aucune donnée disponible |
| pH solution   | : 6 - 8 (1 %)              |
| Vitesse d'évaporation relative<br>(l'acétate butylique=1) | : aucune donnée disponible |
| Point de fusion   | : aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                      | : aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition  | : Ca. 100°C                |
| Point d'éclair  | : > 70°C                   |
| Température d'auto-inflammation                           | : > 250°C                  |
| Température de décomposition                              | : aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                              | : Ininflammable            |
| Pression de vapeur  | : aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                      | : aucune donnée disponible |
| Densité relative  | : aucune donnée disponible |
| Masse volumique   | : 1,15 g/ml                |
| Solubilité  | : aucune donnée disponible |
| Log Pow   | : 2,13                     |
| Viscosité, cinématique                                    | : aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                      | : Ca. 97 mPa.s             |
| Propriétés explosives                                     | : non applicable           |
| Propriétés comburantes                                    | : aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                     | : aucune donnée disponible |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion
- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat, > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat, > 2.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

Danger par aspiration : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 10 - 100 mg/l , 96 h  
Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*, 10 - 100 mg/l, 48 h  
Toxicité des plantes aquatiques : CE50r *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), < 1 mg/l , 72 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau : non établi  
Stabilité dans le sol : non établi

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT : non pertinent – pas d'enregistrement requis  
vPvB : non pertinent – pas d'enregistrement requis

#### 12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.



## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

|  |  |
|--|--|
| <b>14.1 Numéro ONU:</b>                            | UN 3082  |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unie:</b>     | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (METAZACHLOR) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b> | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage:</b>                    | III  |
| Etiquettes:  | 9  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement :</b>         | Dangereux pour l'environnement   |

#### Transport maritime(IMDG)

|  |   |
|--|---|
| <b>14.1 Numéro ONU:</b>                            | UN 3082   |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unie:</b>     | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (METAZACHLOR) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b> | 9   |
| <b>14.4 Groupe d'emballage:</b>                    | III   |
| Etiquettes:  | 9   |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement :</b>         | Polluant marin  |

#### Transport aérien (IATA-DGR)

|  |   |
|--|---|
| <b>14.1 Numéro ONU:</b>                            | UN 3082   |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unie:</b>     | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (METAZACHLOR) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b> | 9   |
| <b>14.4 Groupe d'emballage:</b>                    | III   |
| Etiquettes:  | 9   |

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Installations classées :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n°2009-841 du 8 juillet 2009 : 1172.

## NASPAR 500 SC

Version 1.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

A partir du 1er juin 2015 :

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 1436 - 4510

Rubrique contraignante : 4510

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

|        |  |
|--------|--|
| R22    | Nocif en cas d'ingestion.  |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau.   |
| R40    | Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  |
| R43    | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.   |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

|      |   |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Type de formulation :

SC - suspension concentrée

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.